

# Règlement intérieur de l'open 2010 de Namur

## **Article 1 : organisation**

L'Open 2010 de Namur est organisé par Royal Namur Echecs asbl. Il se déroule à l'espace Hastimoulin, rue de l'Industrie 145, 5002 Saint-Servais. Les dates de jeu sont les vendredis 29/01, 05/02, 26/02, 05/03, 12/03, 19/03 et 26/03. Le directeur des tournois est Michaël GEUQUET et peut être contacté sur son GSM +32 479 56 89 58 ou sur son email michaelgeuquet@namurechecs.net. Le tournoi se joue suivant les règles du jeu de la FIDE approuvées au congrès de Dresde en 2008 et valables à partir du 1er juillet 2009.

## **Article 2 : homologation**

Les résultats du tournoi seront renvoyés pour le classement national et le classement FIDE.

## **Article 3 : système de tournoi**

Le tournoi est un tournoi au système suisse. Le classement utilisé pour les appariements et pour les catégories est le dernier classement FIDE publié à la date du début du tournoi ou, à défaut, le dernier classement national publié à la date de début du tournoi. Les joueurs non-classés seront classés suivant un tirage au sort effectué avant la première ronde.

## **Article 4 : cadence**

La cadence est de 1 heure 30 plus 30 secondes par coup.

## **Article 5 : horaires**

Toutes les rondes commencent à 20 heures. Pour la première ronde, tous les joueurs doivent se présenter avant 19h30.

## **Article 6 : inscription**

L'inscription est de 25€ par virement sur le compte 068-2263572-07 jusqu'au 25 janvier. Après cette date, l'inscription est de 30€ sur place. Les inscriptions seront clôturées le vendredi 29/01 à 19h30.

## **Article 7 : départage et prix**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le buchholz médian, puis le sonnenborn-berger. En cas d'égalité au classement général, les prix sont partagés. Tout prix partagé inférieur à 5€ n'est pas attribué. Les prix par catégorie sont attribués à la place réelle. Les prix sont non cumulables.

La répartition des prix sera annoncée avant la 3ème ronde.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de remise des prix renonce à son prix.

Les catégories sont : moins de 2000, moins de 1800 et moins de 1600.

Les prix minimum sont :

Classement général 1er : 400 €, 2ème : 200 €, 3ème : 100 €

Catégories 1er : 100 €, 2ème : 60 €, 3ème : 40 €

## **Article 8 : arbitrage**

L'open est arbitré par Michaël GEUQUET (arbitre national C). Les arbitres sont tenus de faire respecter les règlements. Les joueurs sont tenus de respecter les arbitres.

### **Article 9 : appariements**

Les appariements seront réalisés le jour-même pour la première ronde. Pour les rondes suivantes, les appariements seront publiés le lundi soir précédant la ronde sur le site web du tournoi <http://www.namurechecs.net/open>.

Un joueur de l'open peut s'absenter pour une ou deux rondes en le signalant à la table d'arbitrage avant que cette ronde ne soit appariée. Si les appariements de la ronde sont déjà faits et qu'un joueur doit néanmoins donner forfait, il doit contacter l'arbitre principal sur son GSM +32 479 56 89 58.

Un joueur absent sans prévenir l'arbitre sera exclu du tournoi.

### **Article 10 : comportement**

Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit.

Il est interdit de fumer dans l'espace de jeu. Il est permis de fumer à l'extérieur de l'espace Hastimoulin, où des cendriers sont disponibles.

Aucune analyse ne sera tolérée dans la salle de jeu.

### **Article 11 : téléphones portables**

Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu. Conformément aux règles du jeu, le joueur dont le téléphone portable sonne (en mode silencieux ou non) ou vibre, perd la partie.

### **Article 12 : retard des joueurs**

Le forfait d'un joueur sera déclaré conformément à l'article 6.6.a des règles du jeu s'il ne s'est pas présenté à son échiquier une heure après le début prévu de la session.

### **Article 13 : commission d'appel**

La commission d'appel est constituée avant le début de la deuxième ronde. Sa composition est affichée dans la salle du tournoi. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur doit rédiger une demande écrite d'appel et la remettre à l'arbitre dans la demi-heure qui suit la fin de la partie.

### **Article 14 : feuilles de parties**

A la fin de la partie, les deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte l'original des feuilles de partie signées à la table d'arbitrage.

### **Article 15**

L'inscription à l'open 2010 de Namur implique l'acceptation du présent règlement.

**Le Conseil d'Administration du Royal Namur Echecs asbl**